



## AVIS PUBLIC

Est par la présente, donnée par le soussigné, **Bernadette Ouellette**, directrice générale et secrétaire trésorière de la susdite Municipalité :

### RÈGLEMENTS NUMÉRO 21-12-1

Avis public est présentement donné par la directrice générale de la Municipalité de Ferme-Neuve que le règlement numéro 21-12-1 portant sur des modifications aux règlements relatifs à l'urbanisme ont été jugés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et aux dispositions de son document complémentaire par le Comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle et adopté par résolution le 11 mai 2021.

Ces règlements entrent donc en vigueur à la date de publication du présent avis, il s'agit du règlement :

- Règlement 21-12-1 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats.

Ce règlement peut être consulté en ligne sur le site web de la municipalité de Ferme-Neuve ou vous pouvez obtenir une copie

Donné à Ferme-Neuve, ce 7<sup>e</sup> jour de juin deux milles vingt et un.

Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Bernadette Ouellette** directrice générale et secrétaire trésorière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 7 juin 2021. En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 7 juin 2021.

Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière

---